

- la ville de Morlaix est pour nous l'occasion de remettre à Madame le maire et à son conseil municipal, **le grand prix du clou rouillé avec 5 rayons.**
- Aménager l'espace urbain aujourd'hui c'est rendre les déplacements en ville plus confortables, plus en sécurité et ce tant pour les piétons, les cyclistes et les automobiles selon le principe de la rue partagée et en donnant la priorité au piéton sur le cycliste et le cycliste sur la voiture. Et que constatons-nous rue de BREST ?
- La réalisation d'un trottoir de 2,20m / 2,80m - dans le sens entrée de ville - où les cyclistes seront autorisés à rouler selon le principe d'un espace partagé. Outre que cette réalisation est génératrice de danger, un tel aménagement a été récemment jugé illégal par le tribunal administratif de Strasbourg. Nous rappelons que le trottoir est strictement réservé aux piétons et aux cyclistes de moins de huit ans.
En mettant les piétons en danger l'APAV décerne à la ville de Morlaix un premier rayon du prix du clou rouillé.
- La réalisation d'une bande cyclable de 1,50m – dans le sens sortie de ville - qui selon le code de la route est strictement réservée aux cyclistes - va réduire l'une des voies de circulation automobile à 1,50m. Or comment imaginer qu'une voiture puisse circuler sur une voie de 1,50 m de largeur !. Une telle incohérence est incompréhensible pour une ville qui a obtenu le label ville prudente. **En mettant les cyclistes en danger l'APAV décerne à la ville de Morlaix un deuxième rayon du prix du clou rouillé.**
- La vitesse automobile va être limitée ce qui à priori va dans le bon sens. Et pourtant la profusion des séquences alternant des limitations à 30 Km/h sur des plateaux, puis à 50 km/h hors plateaux, puis à 20km/h en zone de rencontre sur des portions très courtes va donner le tournis à tout le monde, piétons, cyclistes et automobilistes. Au résultat une illisibilité qui va générer un sentiment de danger dont les cyclistes et les piétons ne seront pas les gagnants. **En mettant les cyclistes et les piétons en danger l'APAV décerne à la ville de Morlaix un troisième rayon du prix du clou rouillé.**
- Et que dire de la zone de rencontre face au théâtre ? Avez-vous remarqué dans cette zone l'existence d'un passage protégé repéré par des clous ? C'est une première en France : un passage protégé dans une zone de rencontre où selon le code de la route le piéton est prioritaire ! **Pour cet exploit, l'APAV décerne à la ville de Morlaix un quatrième rayon du prix du clou rouillé.**
- Face aux numéros 51-53-55 entre la chaussée et l'abaissement du trottoir (bateau) le ressaut mesure entre 3 et 5cm. Face à l'entrée de supermarché, il est de 7cm ! En application de la loi du 11 février 2005 dite loi PMR, loi adoptée pour faciliter les déplacements des personnes à mobilité réduite, ce ressaut ne doit pas dépasser 2cm ! C'est d'autant plus surprenant cette règle a été respectée lors de la première tranche de travaux des feux tricolores au théâtre. **En ne respectant pas la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées l'APAV décerne à la ville de Morlaix un cinquième rayon du prix du clou rouillé.**
- Et que dire des deux arrêts minutes face à la poste ? Prévoir un stationnement à cheval sur le trottoir c'est faire le choix de la priorité de l'automobile sur le déplacement des piétons. Et pour les personnes à mobilité réduite il ne reste plus que la solution de passer sur la chaussée ou d'attendre que la voiture quitte son stationnement...
- **D'un côté une ville prudente avec 3 cœurs, de l'autre le grand prix du clou rouillé 5 rayons,**
Madame le Maire votre challenge, si vous l'acceptez est de concourir pour un cinquième cœur. Nous vous suggérons outre de revoir les aménagements de la rue de Brest, de prendre en compte nos remarques pour la réalisation en cours de la dernière tranche, de réaliser les travaux suivants sur la ville et en particulier dans les quartiers particulièrement oubliés :
 - Sur voirie la création de SAS cyclistes aux feux tricolores
 - Sur voirie la création d'une zone tampon en amont des passages piétons
 - Sur voirie, la neutralisation du stationnement sur au moins 5 mètres en amont des passages piétons
 - Sur voirie la généralisation du double sens cyclable avec les aménagements et la signalisation adéquate
 - Sur les trottoirs une remise en état et mise aux normes à réaliser prioritairement sur la réfection des chaussées.

Et pour terminer nous ne serions pas ici aujourd'hui si Madame le maire prenait le temps de la concertation. Sur la rue de Brest nous avons adressé une lettre le 13 novembre 2018 auquel nous n'avons eu aucune réponse écrite pas plus d'ailleurs qu'aux nombreux courriers que nous lui avons adressés depuis la création de l'association en décembre 2015.